AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0588
FR0010220475-FS0384

27 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ALSTOM

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 avril 2026, la société Causeway Capital Management LLC[1] (11111 Santa Monica Blvd, 15th Floor, Los Angeles, CA 90025, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 avril 2026, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 46 499 981 actions[2] ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 10,06% du capital et des droits de vote de cette société[3].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALSTOM sur le marché.

2. Par le même courrier la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition d'actions ALSTOM par Causeway Capital Management LLC (agissant en tant que gestionnaire d'investissement discrétionnaire pour divers fonds et comptes gérés) s'inscrit dans le cours normal des activités de cette dernière en tant que société de gestion de portefeuille. Elle a été réalisée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard d'ALSTOM et sans intention d'exercer une influence spécifique sur la gestion de l'entreprise. Causeway Capital Management LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'ALSTOM ou de demander un ou des sièges au conseil d'administration pour lui-même ou d'autres personnes ».

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds et de clients pour lesquels il dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus.
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 23 349 032 actions ALSTOM pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 462 029 966 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.